



Ollainville

COMMUNE D'OLLAINVILLE

RAPPORT DE PRESENTATION

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2016

RAPPELS

Depuis la Loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROR) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2016 qui devra intégrer les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi que de la situation financière de la commune d'Ollainville.

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. Le contexte national

Dans un contexte international incertain, la zone euro renoue depuis fin 2014 avec la croissance favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. Toutefois, le niveau des investissements demeure faible et la reprise pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.

En France, la nouvelle baisse du prix du pétrole depuis l'été a redonné du pouvoir d'achat soutenant ainsi l'activité. Par ailleurs la faiblesse de l'euro améliore la compétitivité des entreprises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants.

Le déficit public devrait passer à 3.3 % en 2016 après 3.8 % du PIB en 2015 pour atteindre moins de 3 % en 2017.

La dette publique s'établirait à 96.5 % du PIB en 2016 contre 96.3 % (+0.7 point) en 2015, soit 2 100 milliards d'€.

L'objectif de 50Md € d'économies entre 2015 et 2017 est maintenu.

Pour 2016, les collectivités locales supportent une contribution au déficit à hauteur de 3.7 Md€, et non pas 3.5 Md€ comme indiqué dans les tableaux de la loi de finances, ce qui porte l'effort du bloc communal à 2 071Md€ soit 56 % de l'effort, réduction qui atteindra 11Md'€ en 2017 (somme cumulée sur les années 2015-2016-2017).

Les mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 2016 intéressant les collectivités locales concernent, notamment

- Le report de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 2017
- Evaluation DGF : reconduction des mécanismes applicables en 2015 donc reconduction de la contribution au redressement des comptes publics
- Reconduction de la progression des crédits 2015 de dotations de péréquation (117M€ de Dotation de Solidarité Rurale/180 M€ de Dotation de Solidarité Urbaine)

- FCTVA : élargissement de l'assiette aux dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics (à compter du 1/01/2016) et imputation en section fonctionnement
- Création d'une dotation de soutien à l'investissement de 800 M€, dont 300M€ dédiés aux communes de moins de 50 000 habitants. La loi indique que « ces subventions sont attribuées en vue de la réalisation d'opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire concerné »
- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : pour tenir compte du contexte de baisse massive des dotations et faire en sorte que la hausse du FPIC soit soutenable par les communes et EPCI contributeurs, le législateur a décidé d'étaler sur 2 ans la hausse supplémentaire du FPIC. La loi de finances fixe le montant du FPIC à 1 milliard d'euros en 2016 et elle prévoit que les ressources du FPIC s'élèveront à 2 % des recettes fiscales des communes et des EPCI à fiscalité propre dès 2017

Inflation 2016 revue à la baisse en raison des faibles prix du pétrole, au lieu de 1%, devrait se situer entre 0 et 1%

B. Les finances des communes – bilan 2015

En 2015, l'épargne brute ou capacité d'autofinancement des communes serait à nouveau en repli mais dans des proportions un peu moins marquées qu'en 2014 (- 4.4 % après - 9.0 %) à la faveur des recettes fiscales mieux orientées et de dépenses de fonctionnement en ralentissement.

Cette réduction des marges de manœuvre financières, associée à une nouvelle baisse des dépenses d'investissement (-7.8 % après 14.1%) aboutirait à un recours à l'endettement proche de celui de 2014 (0.3 milliards d'euros)

C. Situation de la collectivité

1. *Le contexte financier*

Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues de présenter, lors du vote du budget primitif, un certain nombre de ratios qui poursuivent des objectifs de transparence de l'action publique locale, de meilleure association des populations au processus de décision, d'amélioration de la gestion, par une meilleure affectation des ressources et la réduction des coûts de production des services.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des données chiffrées du compte administratif provisoire 2015 et du compte administratif 2014 adopté le 26 mai 2015 et prennent en compte la population dite DGF de 2015.

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF

863 €, contre 842 € en 2014 (1000 €/hab commune de même strate)

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF

953 €, contre 938 € en 2014 (1154 €/hab commune de même strate)

Ces 2 ratios permettent de constater que les RRF restent largement supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des DRF, ce qui contribue au maintien de l'épargne brute.

Produit des impositions directes/population DGF

340 €, contre 333 € en 2014

Ce ratio est en augmentation par rapport à l'année dernière, du fait principalement de l'effet base et de l'augmentation du parc immobilier sur la commune.

Dépenses d'équipement brut/population DGF

109 €, contre 61 € en 2014 (397 €/hab commune de même strate)

En 2015, lancement des études et maîtrise d'œuvre du Pôle Services Publics et réhabilitation thermique de l'école Pierre de Ronsard.

Encours de la dette /population DGF

357 €, contre 395 € en 2014

Commune de même strate = 749 € (source DGFIP 2014)

Pas d'emprunt souscrit en 2015

La commune d'Ollainville dispose donc d'une marge de manœuvre non négligeable dans ce domaine.

Le ratio de capacité de désendettement est très largement inférieur à 15 années.

DGF/population DGF

84 €, contre 105 € en 2014

Ce ratio confirme une baisse du niveau de dotation DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat rapporté à l'habitant de plus en plus faible.

Annuité de la dette/population DGF

51 €, commune de même strate 103 €

Marge d'autofinancement courant : 0.95

La Marge d'Autofinancement Courant permet d'évaluer la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

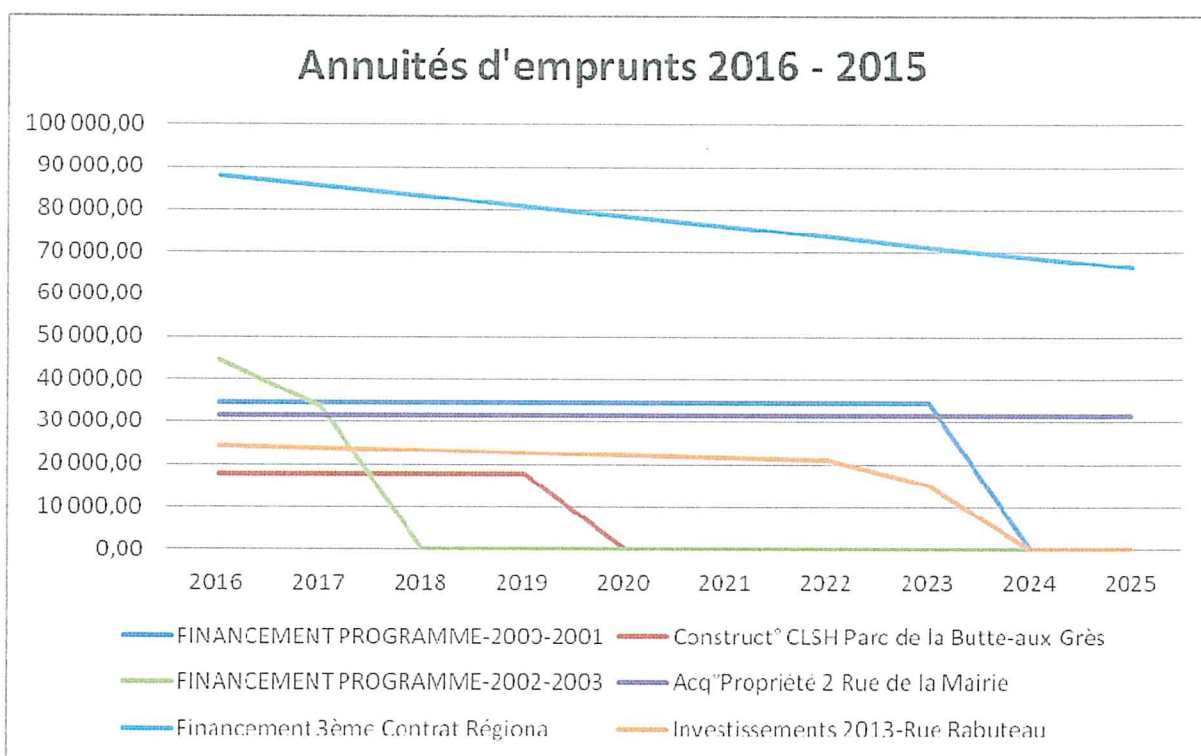
Doit être inférieure à 1

Niveau d'endettement (Encours de la dette/Produits de fonctionnement)

L'encours de la dette d'Ollainville au 31 décembre 2015 est de 1 681 173 € soit un ratio de 0,38 loin du seuil d'alerte qui est atteint au delà de 1.8 pour les communes de même strate.

La structure de la dette communale est composée de 6 emprunts dont 4 à taux fixes, 1 à taux structuré et un emprunt à taux 0 souscrit auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

2016 - 2025	ANNUITE									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FINANCEMENT PROGRAMME-2000-2001	34 294,81	34 294,81	34 294,81	34 294,81	34 294,81	34 294,81	34 294,81	34 294,81	0,00	0,00
Construct° CLSH Parc de la Butte-aux Grès	17 800,25	17 800,25	17 800,25	17 802,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FINANCEMENT PROGRAMME-2002-2003	44 662,49	33 640,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acq°Propriété 2 Rue de la Mairie	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64
Financement 3ème Contrat Régiona	87 896,88	85 504,38	83 111,88	80 719,38	78 326,88	75 934,38	73 541,88	71 149,38	68 756,88	66 364,38
Investissements 2013-Rue Rabuteau	24 321,76	23 735,76	23 149,76	22 563,76	21 977,76	21 391,76	20 805,76	15 219,76	0,00	0,00
TOTAL	240 657,83	226 657,53	190 038,34	187 061,71	166 281,09	163 302,59	160 324,09	152 345,59	100 438,52	98 046,02



2. Le compte administratif de l'exercice 2015

Excédent de clôture fonctionnement	1 162 032.00 €
Déficit de clôture Investissement	- 156 323.00 €
Excédent global de clôture 2015	1 005 709.00 €

Hors restes à réaliser, dépenses imprévues et affectation du résultat.

II. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

Dans un contexte budgétaire contraint, les orientations du projet de budget 2016 se déclinent selon les axes suivants :

- Contrôler des dépenses de fonctionnement
- Maîtriser l'évolution des charges de personnel
- Préserver la capacité d'autofinancement qui n'a jamais régressé depuis 2012, mais qui se situe en dessous de la moyenne nationale

- Poursuite de l'investissement sur le patrimoine
- Maîtriser l'endettement

A. Recettes de fonctionnement

1. *Fiscalité*

La loi de finances pour 2016 a revalorisé d'environ 1 % le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui servent de base aux impôts directs locaux (0.9 % en 2015).

L'hypothèse retenue par la commission des Finances réunie le 27 janvier 2016 est d'appliquer une hausse de 2% sur les taux des impôts locaux.

Evolution des taux de 2012 à 2015:

	2012	2013	2014	2015	<i>Taux moyens nationaux (2014)</i>
TH	9.71	9.81	9.81	9.81	23.95
TF	14.07	14.21	14.21	14.21	20.20
TFNB	58.72	59.31	59.31	59.31	48.53

Potentiel fiscal réel par habitant sur l'année 2015 : 339 €

Pourrait être au maximum de 682 €

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal qui mesure la possibilité pour la commune d'augmenter ou non les impôts est de 0.49 en 2015, (0.51 en 2014).

2. *Concours de l'Etat*

Il comprend pour notre commune la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale.

La tendance retenue est celle d'une baisse importante en 2016 de la Dotation Globale de Fonctionnement, montant attendu estimé à environ 320 000,00 €, et d'un maintien à 45 000.00 € de la Dotation de Solidarité Rurale (en attente de la notification des montants définitifs).

Evolution de la DGF perçue par la commune sur 6 ans

2010	522 862.00 €
2011	544 009.00 €
2012	534 647.00 €
2013	528 022.00 €
2014	489 575.00 €
2015	398 474.00 €

Le montant perçu au titre des droits de mutations identique à 2015 = 84 000.00 €.

3. *Autres services (produits des services ...)*

Cœur d'Essonne Agglomération a notifié à Ollainville le montant prévisionnel de l'attribution de compensation qui s'élève à 1 244 433.00 €,

Dotation de solidarité communautaire : 84 000 .00 €, versée par Cœur d'Essonne Agglomération

Les participations de la CAF (contrat enfance et prestations ordinaires) ont été reconduites, auxquelles s'ajoutent des participations au titre de la réforme des rythmes scolaires estimées à 11 000,00 €.

Les recettes des prestations de service (restauration, garderie, études, accueil de loisir) ont été estimées à 450 000.00 €

Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 85 000.00 €

Fonds de soutien - Rythmes scolaires : 27 000.00 €

B. Dépenses de fonctionnement

Le travail concomitant des commissions communales et des services dans l'élaboration de cette section a permis un contrôle des dépenses et plus précisément du chapitre 011 – charges à caractère général - un objectif de 2 % d'augmentation maximum ayant été fixé.

1) *Les frais de personnels*

La difficulté d'élaboration du 012 réside dans la problématique de composer avec une masse salariale, qui, par nature constitue une dépense pérenne adossée à des ressources dont la pérennité n'est pas avérée.

Au titre de l'année 2015, le ratio des charges incompressibles (personnel + annuité de la dette) par rapport à la richesse de la commune est de 0.63.

Eléments pouvant expliquer ce ratio sur Ollainville :

- Nombreuses missions réalisées en régie
- Personnel vieillissant
- Les réformes successives qui ont fortement contribué à l'augmentation de la masse salariale
- des recettes qui augmentent peu

Eléments pris en compte dans la préparation du 012

- Hausse des taux CNRACL, IRCANTEC, URSSAF (charges patronales), hausse programmée jusqu'en 2020
- Baisse des cotisations du CNFPT : 0.9 % au lieu de 1%
- Avancements d'échelon
- Les effets de l'application des rythmes scolaires
- 2 contrats aidés
- Agents titulaires absents remplacés par des contractuels
- Réflexion sur les remplacements des départs à la retraite
- Effets des reclassements et des évolutions de carrière des années précédentes

Volonté d'une maîtrise des dépenses de personnel qui constituent le poste de dépenses le plus important des budgets des communes.

2) *Subventions*

L'enveloppe globale des subventions allouées aux budgets autonomes et associations sera étudiée lors de la prochaine commission finances.

3) *Autres dépenses de fonctionnement*

Montant demandé par les commissions estimé à ce jour à 660 000.00 €

Reconduction du montant des dotations allouées aux écoles. : 47,50 €/enfant

Intérêts de la dette : 69 080.00 € (hors ICNE)

Pour la 3^e année et dernière année pas d'amende Loi SRU, report du reliquat de la somme déclarée en 2014 au titre de la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage réalisée à Breuillet par la CCA et qui a pu être répercutée sur les communes n'atteignant pas les 25 % de logements sociaux.

Fonds National de Péréquation pris en charge par Cœur d'Essonne Agglomération (montant estimé à 88 000.00 € pour l'année 2016).

La participation versée par la commune au SIBSO est évaluée à 41 752.00 € (dernière année de lissage)

Un autofinancement suffisant pour équilibrer la section d'investissement

C. Section d'investissement

1) *Dette*

Remboursement capital de la dette : 171 577.00 €

2) *Recettes d'investissement*

a) Les ressources propres internes

Il s'agit des composantes de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement :

- dotation aux amortissements : 133 000,00 €
- virement de la section de fonctionnement : environ 800 000.00 €

b) Les ressources propres externes

Elles reposent essentiellement sur le FCTVA dont le montant est estimé à 85 000.00 €.
Le montant perçu au titre de la taxe d'aménagement est estimé à 70 000.00 €

c) Les subventions

44 000.00 € de subventions notifiées en 2015, seront versés sur l'année 2016.

Les nouveaux dossiers de demandes de subvention seront instruits en fonction des programmes retenus lors du vote du budget primitif 2016, mais aucune somme ne sera inscrite avant notification.

Il est rappelé aux élus que la Commune a déposé un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental concernant la construction d'un Pôle de Services Publics qui sera examiné en commission au mois de mars 2016.

Ainsi qu'un dossier au titre du Contrat Régional comportant les opérations suivantes :

1. Création d'un pôle de services publics (2015-2017)
2. Aménagement de la Place de l'Orangerie - 2018
3. Réhabilitation thermique des écoles des Boutons d'Or, Jacques Prévert et de la Roche (2016-2017-2018)

D. Programmation des investissements de la collectivité

L'enveloppe globale au titre des dépenses d'équipement sur la section investissement pour l'année 2016 est estimée à 950 000.00 € et comportera notamment :

<i>Programmes récurrents</i>	
Restes à réaliser	26 127.00 €
Réfection d'hydrants – 6 ^e année	10 000.00 €
Acquisition de tableaux numériques	7 000.00 €
Remplacement matériels de cuisine	15 000.00 €
Panneaux de signalisation de rues	5 000.00 €
<i>Investissements nouveaux</i>	
Remplacement serveur – Mairie	5 900.00 €
Travaux d'aménagement parking Boutons d'Or	74 000.00 €
Reprises de voirie (rue du Sentier et rue des Primevères)	27 000.00 €
Plate forme poubelles Cœur de Bourg	4 900.00 €
Travaux sur réseaux EP – route d'Arpajon	21 900.00 €
Installation chaudière Maison pour Tous	20 000.00 €
Création Atribus PMR	20 000.00 €
Travaux au CTM (porte + hangar tunnel extérieur)	24 500.00 €
<i>Programmation pluriannuelle</i>	
Accessibilité bâtiment	27 000.00 €
Réalisation de l'Ad'AP sur la période 2015-2020	
Travaux Ecole Boutons d'Or - réhabilitation énergétique (marché en cours) 2 ^e école réalisée sous le mandat Ecole Jacques Prévert programmée en 2017 Ecole de la Roche programmée en 2018	150 000.00 €
AP/CP n° 5 création d'un Pôle Services Publics- travaux Démolition de la salle Saumon	478 145.00 € 24 000.00 €
<i>1 059 624.37 € seront inscrits en 2017</i>	

Au terme de ces hypothèses, aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour ces investissements